

il entra dans la prélature et dans la maison pontificale, avec le titre de référendaire à la signature. Le 31 décembre de la même année, le cardinal Odelcaschi l'ordonnait prêtre.

Trois mois après, Mgr Pecci, âgé de 27 ans à peine, était envoyé comme délégué pontifical à Bénévent, d'où il était transféré quatre ans plus tard, avec le même titre, à Pérouse. La décision, la sagesse et la patiente énergie du très jeune prélat se firent remarquer dans le gouvernement, parfois difficile et délicat, de ces deux provinces, où le représentant du pape affirma, en plus d'une occasion, son souci des intérêts du peuple et sa fermeté contre les abus des puissants.

Ces qualités désignèrent Mgr Pecci à l'attention de Grégoire XVI qui, le 27 janvier 1843, le sacra archevêque de Damiette et le nomma nonce à Bruxelles. Le nouveau diplomate y fut à la hauteur d'une mission très importante et souvent épineuse. En outre, au contact de ce gouvernement libéral et parlementaire, le futur Souverain Pontife, à la fois tenace et conciliant, sachant maintenir en même temps les droits de l'Eglise et le bon accord avec le roi, put recueillir une foule de notions et de vues, qui lui manquaient, sur les ressorts et les procédés de la politique moderne.

Cette expérience, mûrie et contrôlée pendant l'épiscopat de Pérouse, devait porter ses fruits trente-deux ans plus tard.

En 1846, en effet, l'archevêque de Damiette avait quitté la Belgique, emportant les regrets et les témoi-